

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14.12.2011 À 17 HEURES À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 02.12.2011

Membres en exercice : 50 titulaires  
50 suppléants

Membres présents : 20 titulaires  
11 suppléants

Délibération n°200 du Comité syndical

### 7. Budget primitif 2012

*Le Comité syndical  
sur proposition du président  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

DECIDE

*D'APPROUVER, chapitre par chapitre, le budget primitif 2012 présenté :*

#### Budget de fonctionnement:

DEPENSES		RECETTES	
(012) Personnel, y.c cotisation	210 000 €	CUS	312 348 €
(65) Suivi et mise en œuvre	160 000 €	Communautés de communes hors CUS	104 116 €
(011)Gestion / fonctionnement	56 464 €	Etat (DGD ou autre)	
		Région	45 000 €
		Département	
Compte 6811 : dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	35 000 €	Divers	
<b>Total</b>	<b>461 464 €</b>	<b>Total</b>	<b>461 464 €</b>

**Budget d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
(202) : frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme	60 000 €	(280) : immobilisations incorporelles	29 500 €
(205) Conc. Droits simil.brevet, lic., marques, proc.	1 500 €	(281) : immobilisations corporelles	5 500 €
(21) Divers : mobilier, logiciels, informatique...	7 200 €	(10) dotations, fonds divers et réserves	3 700 €
		(13) Subventions d'investissement	30 000 €
<b>Total</b>	<b>68 700 €</b>	<b>Total</b>	<b>68 700 €</b>

Certifié exécutoire compte tenu de :  
La transmission à la Préfecture le  
La publication le  
Strasbourg, le

Le Président  
Jacques BIGOT